

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1711

présenté par

M. Lagarde, M. Riester, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

L'article 35 de la Constitution est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le Gouvernement informe chaque année le Parlement de l'état des interventions des forces armées à l'étranger en cours. Cette information donne lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir que le Gouvernement informe chaque année le Parlement de l'état des opérations extérieures en cours. Cette information donne lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.